

Panier JEUNES POUSSSES

l'ordonnance

Je soussigné(e)

Sage-femme

☐

Médecin généraliste

☐

Gynécologue

☐

Atteste que Mme....., née le,
est enceinte avec un terme prévu le

Adresse postale.....

Numéro de téléphone.....

La bénéficiaire doit envoyer cette prescription par mail ou par voie postale, **accompagnée d'une attestation de Quotient Familial**, aux coordonnées ci-dessous afin de pouvoir s'inscrire au programme Panier Jeunes Pousses.

Fait à, le

Cachet et signature du **professionnel de santé** :



25 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême

www.grandangouleme.fr/panierjeunespousses

06 34 66 93 86 - panierjeunespousses@grandangouleme.fr



VOUS HABITEZ GRANDANGOULÊME ET VOUS ÊTES ENCEINTE DE PLUS DE 3 MOIS ?

- 1- Faites remplir cette ordonnance à votre **professionnel de santé** (Médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme)
- 2- Envoyez cette ordonnance à **panierjeunespousses@grandangouleme.fr**, accompagnée d'une attestation de **Quotient Familial**
- 3- Participez à l'un des **ateliers santé** ou **cuisine** proposés (durée de 2h)
- 4- Choisissez votre point de livraison et récupérez **chaque semaine, pendant 4 mois**, un panier de **légumes locaux et bio**. Votre participation financière sera déterminée en fonction de votre Quotient Familial :



CATÉGORIE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION POUR 4 MOIS	PRISE EN CHARGE GRANDANGOULÊME	RESTE À CHARGE PAR PANIER
QF < 500	20 €	95 %	1,25 €
500 ≤ QF < 900	60 €	83 %	3,75 €
900 ≤ QF < 1300	120 €	66 %	7,50 €
QF ≥ 1300*	180 €	50 %	11 €

*Ou absence d'attestation fournie



- 5- Après 2 mois, participez au second atelier (Santé ou cuisine).

PRÉCISIONS SUR LE RÈGLEMENT DU DISPOSITIF

Votre **inscription** ne sera **définitive** qu'après réception par mail de votre confirmation de participation.

La participation sur la période de 4 mois à **1 atelier santé** et à **1 atelier cuisine** est **nécessaire** pour participer au dispositif. La participation au second atelier dans un délai de 2 mois est indispensable pour bénéficier des paniers sur l'ensemble de la période.

En cas d'indisponibilité sur un atelier où vous êtes inscrit, **vous pouvez reporter cet atelier en prévenant 48h à l'avance**, dans la limite de 3 reports.

Après 3 non-retraits de votre panier sans signalement préalable, votre participation au dispositif sera réévaluée.

Règlementation Générale sur la Protection des Données Personnelles

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles), les informations recueillies sur ce formulaire seront collectées et conservées par GrandAngoulême, 25 bd Besson Bey, 16000 Angoulême – service Santé, afin de répondre à votre demande d'inscription et de faciliter les échanges avec les prestataires du dispositif « Panier Jeunes Pousses ».

La base légale du traitement est à des fins non commerciales et dans un but d'intérêt général.

Les données personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée du dispositif mais ne seront pas diffusées publiquement. Certaines données collectées (nom, prénom, coordonnées téléphoniques et adresse mail) seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Paysans Charente Bio pour les livraisons des paniers, Jardins d'Isis et Esprit culinaire pour l'animation des ateliers cuisine, à toutes fins utiles.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : dpo@atd16.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

